

**DESTINATAIRES :** À tous les prescripteurs d'analyses de laboratoire, les médecins, les médecins résidents et les utilisateurs des services de laboratoire du CIUSSS de l'Estrie – CHUS

**EXPÉDITEUR :** Yanick Blain, coordonnateur de la médecine de laboratoire du CIUSSS de l'Estrie – CHUS, DSMSSS

**DATE :** Le 12 juin 2025

**OBJET :** **Déploiement du test VPH en 1<sup>ère</sup> intention pour le dépistage du cancer du col de l'utérus**

#### POUR DIFFUSION AU PERSONNEL CONCERNÉ

La coordination de la Médecine de laboratoire désire vous informer qu'à partir du 16 juin 2025, le pap test conventionnel migrera graduellement vers un test de détection des virus du papillome humain (VPH) comme test de dépistage primaire du cancer du col (1<sup>ère</sup> intention) avec réflexe vers la cytologie liquide (2<sup>e</sup> intention). Il s'agit d'un prélèvement cervical effectué par un professionnel habilité.

Le milieu de prélèvement requis pour le test VPH avec réflexe en cytologie liquide est le « PreservCyt » de la compagnie Hologic. Ce changement s'effectue dans un souci d'amélioration continue de la qualité tout en contribuant à offrir de meilleurs délais temps-réponse pour l'ensemble du CIUSSS de l'Estrie – CHUS.

Le matériel dédié pour le prélèvement pourra être commandé dès maintenant.

La requête d'analyse a été modifiée pour représenter les nouvelles options d'ordonnances. Les requêtes de laboratoire personnalisées ne seront pas générées pour le moment, vous pouvez utiliser la nouvelle requête en recopiant vos informations sans le code-barre.

Cette nouvelle modalité d'analyse s'ajoute au pap test conventionnel, qui demeure disponible jusqu'à nouvel ordre.

Nous vous remercions de votre habituelle collaboration.

YB/ad

p.j. Matériel nécessaire pour le prélèvement  
Ordonnance – Analyses cytologiques gynécologique